

Le lundi 11 avril 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 5 avril 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, Mme Corinne TONDUF, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, Mme Claire MORY, M. Patrick DUBOIS, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Dépôts de pouvoir : M. Ludovic PINGAUD donne procuration à M. Thierry BAILLET, M. Jean-Baptiste CONTARIN donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. François VALLES donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Christelle BRUNET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Chaarani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER, M. Eric CORREIA donne procuration à Mme Claire MORY, M. Gilles BRUNATI donne procuration à Mme Sylvie BOURDIER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Christophe MOUTAUD est désigné secrétaire de séance.

Cohésion sociale, sports, culture

21. Tremplin Nature : Convention d'hébergement des Mineurs Non Accompagnés (MNA) du Conseil départemental de la Creuse

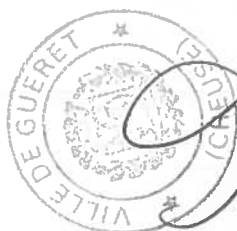
Rapporteur : Zelinda SCHALLER

Sollicitée par le Conseil Départemental de la Creuse en 2018, la Ville de Guéret mettait à disposition de celui-ci, 20 lits et des espaces au sein de l'établissement « Tremplin Nature » afin d'héberger les Mineurs Non Accompagnés relevant de l'aide sociale à l'Enfance.

Suite à la réouverture prochaine au public de cette structure et à l'accueil potentiel de délégations internationales dans le cadre du Centre de Préparation aux Jeux Olympiques de 2024, il convient de déterminer les modalités de fin d'occupation. Celles-ci sont formalisées par convention, ci-après, annexée. Il a été convenu que cette occupation prenne fin au 1^{er} mars 2023.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Mme le Maire à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

adoptée à l'unanimité
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



Marie-Françoise
FOURNIER